

CABINETS DENTAIRES



Travailler à proximité des patients

Lors des soins dentaires et au cours du travail de désinfection et de nettoyage des instruments, le dentiste et son assistante peuvent être en contact avec des agents infectieux. Ils peuvent également être exposés à des poussières, émanations, rayonnements ou produits chimiques dangereux. Comment prévenir ces risques ?

Risques biologiques

Par leur proximité avec le patient, le **dentiste**, le **chirurgien-dentiste** ou le **stomatologiste** sont exposés aux risques infectieux. Ils peuvent être contaminés par des micro-organismes pathogènes contenus dans le sang, la salive, le pus ou les sécrétions nasales. Les **assistants dentaires** sont exposés de la même façon quand ils travaillent aux côtés du patient et également quand ils manipulent et nettoient le matériel. À distance, le **personnel d'entretien** peut, à son tour, être concerné par les risques biologiques lors d'opérations de nettoyage et d'élimination des déchets.

Produits, poussières, gaz dangereux

Les dentistes et assistantes dentaires sont sujets aux allergies ainsi qu'aux irritations de la peau et des voies respiratoires dues principalement aux contacts répétés avec le nickel, le chrome ou les résines. Les contacts avec les produits chimiques dangereux sont également possibles au cours des opérations d'asepsie, de désinfection et de nettoyage ainsi que lors du maniement des antibiotiques et produits anesthésiques.

Autres risques professionnels des cabinets dentaires

Le personnel du cabinet dentaire est également concerné par :

- les risques de chutes (première cause d'accidents),
- les risques liés aux rayonnements ionisants (radios endo buccales et exo buccales), aux rayonnements ultraviolets, ou aux rayonnements lasers,
- les risques de brûlures,
- les risques de piqûres,
- les risques liés aux postures de travail (sièges inadaptés, travail sur écran),
- les risques de stress (urgence, interruptions, charge de travail, situation de tension avec les patients...).

Repérer, éliminer ou limiter les risques

L'employeur est tenu de repérer les différents risques et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses employés. Pour être efficace, la phase d'évaluation des risques doit associer les personnels concernés et être régulièrement mise à jour. Toutes les activités sont à prendre en compte, y compris celles qui ne constituent pas le cœur d'activité du cabinet dentaire comme le nettoyage, l'élimination des déchets ou la maintenance.

Concernant la prévention du risque chimique, la priorité doit être accordée à :

- la recherche de **l'élimination du risque** chaque fois que possible (substitution des agents chimiques dangereux par d'autres moins dangereux, par exemple),
- ou à défaut par la mise en place des **mesures de protection collective** (ventilation mécanique, captage des polluants à la source...) et **individuelles**.

Pour la prévention des risques biologiques :

- le port des équipements de protection individuelle (gants ainsi que masque et lunettes) et le respect des règles d'hygiène sont des compléments indispensables,
- une procédure en cas d'accident exposant au sang (AES) doit être mise en place.

Atelier de fabrication de prothèses dentaires : attention aux produits, procédés et émanations dangereuses

Au cours de la fabrication des prothèses dentaires, le prothésiste fond des alliages, manipule des poudres, meule, sable, polit... En l'absence de dispositifs de ventilation locale, les poussières ou émanations gazeuses qui résultent de ce travail minutieux peuvent présenter des risques pour la santé des opérateurs (silice, béryllium, nickel, cadmium, aldéhydes...). Le travail en position assise statique, les mouvements répétitifs, l'utilisation d'équipements de travail coupants et brûlants sont d'autres sources d'atteintes à la santé pour les prothésistes.

